

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2017

OBJET

**05 – NOUVELLE ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL - CONTRAT DE RURALITE /
ANNEXE 05**

N° 2017-03-05

NOMENCLATURE : 7.5.1.

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le trois mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Yvon LERAT, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD

Pouvoirs : 6

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Alain ROYER

Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY

Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON

Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BALNCHARD

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Nombre de membres :

en exercice..... 29

présents..... 23

ayant un pouvoir... 06

votants..... 29

Délibération

Considérant la volonté et l'éligibilité de la communauté de communes Erdre-et-Gesvres aux contrats de ruralité 2017-2020, formalisés par une signature en date du 16/12/2016,

Considérant la mise en œuvre effective à compter du 1^{er} janvier 2017 des contrats de ruralité visant à coordonner les dispositifs et les moyens existants afin de développer les territoires ruraux et d'accélérer la réalisation de projets au service des habitants et des entreprises,

Considérant la prospective démographique réalisée par la commune en 2014,

Considérant la nécessité pour la commune de Treillières d'adapter la capacité de ses équipements scolaires,

Considérant la délibération n°2017-01-15 du 23 janvier 2017 approuvant l'avant-projet détaillé de la nouvelle école maternelle,

Considérant la présentation faite en commission ressources du 28 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention de 80 000 € auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique au titre du fonds de soutien à l'investissement local – contrat de ruralité 2017, pour réaliser l'opération de construction d'une nouvelle école maternelle dont les dépenses détaillées des travaux (2 894 611 € HT) et le plan prévisionnel de financement sont annexés à la présente délibération.
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ces opérations.

Pour extrait conforme,

Le 13 mars 2017,

**Maire,
Alain ROYER**

